

DU CELIBAT FEMININ A LA POLYGAMIE MASCULINE :  
les situations matrimoniales  
à Abidjan

Philippe ANTOINE  
Claude HERRY



## RESUME

L'analyse des données sur la nuptialité recueillies lors de l'enquête à passages répétés à Abidjan (1978-1979) permet, aux auteurs, de dégager les grandes caractéristiques de l'évolution des structures matrimoniales. Apparaissent particulièrement remarquables : le report de l'âge au mariage chez les femmes ivoiriennes, le maintien d'une fréquence élevée de la polygamie chez les hommes jeunes appartenant à des couches sociales intégrées à la ville, le faible brassage des ethnies à travers le mariage.

Cette analyse montre cependant les limites d'une perception statistique de pratiques sociales où les types les plus traditionnels du mariage côtoient des adaptations du couple à l'occidentale.

Mots-clés : Afrique noire, Côte d'Ivoire, Abidjan, nuptialité, structure matrimoniale, ethnie, habitat.



## INTRODUCTION

Le mariage, ou plus exactement l'union, est un phénomène social complexe ; au-delà des rapports entre deux individus, l'alliance matrimoniale, dans un certain nombre de sociétés ivoiriennes, régit des transferts de richesse et attribue les droits sur la descendance.

Une opération démographique ne peut pas permettre (et ce n'est pas son objet) de décrire toutes les différences entre les types d'alliance matrimoniale. Rappelons simplement les situations extrêmes possibles en Côte d'Ivoire décrites par P. ETIENNE (1971) : à l'une des extrémités se situent des formes de mariage comme chez les Baoulé, "où, en contrepartie de transferts importants de richesses, le groupe qui cède la femme renonce à tous ses droits sur celle-ci et sa descendance. A l'opposé, se situerait le mariage kekurugu des Nafara, Sénoufo de Sinématiali : ce mariage n'est sanctionné par aucun transfert de richesses (...) ; la femme continue à résider chez son frère et la descendance issue de cette union est entièrement dans la dépendance de celui-ci". Ainsi l'union n'entraîne automatiquement ni résidence de la femme chez son conjoint, ni possession des enfants par le couple.

Les résultats présentés ici proviennent du 1er passage de l'enquête démographique à passages répétés (1). Le questionnaire n'accordait qu'une place restreinte aux situations matrimoniales, ne retenant que les cinq catégories suivantes : célibataire, marié monogame, marié polygame, séparé, veuf. Toute personne ayant déclaré vivre en union est considérée comme mariée, sans distinction ni sur les formes juridiques de l'union, ni sur les formes sociales. Ainsi, un homme divorcé qui vit maritalement avec une autre femme est considéré comme marié. De la même façon, la catégorie "séparé" regroupe les divorcés et tous ceux déclarant ne plus vivre avec un conjoint.

Nous avons donc choisi la situation "de facto" de préférence à la situation "de jure". Il est fort possible que ce choix entraîne une légère sous-estimation des divorces au sens juridique mais il nous paraît conforme à la façon dont union et désunion sont vécues ; de plus ce choix est adapté à la collecte relativement sommaire des données de nuptialité.

Les alliances matrimoniales sont trop complexes pour qu'une ou deux questions classiques lors d'une enquête démographique puissent permettre de dresser l'inventaire des situations rencontrées et de l'évolution des stratégies matrimoniales en milieu urbain. Notre propos se limite donc à la présentation des différences de situation matrimoniale résultant de la diversité des comportements suivant les générations, nationalités, ethnies ou encore les types d'habitat rencontrés dans l'agglomération d'Abidjan.

---

(1) Cette enquête démographique mise en oeuvre par la Direction de la Statistique couvre l'ensemble du territoire. La supervision, l'exploitation et l'analyse de la strate Abidjan ont été confiées à l'ORSTOM. Les données utilisées dans cet article proviennent du volume consacré à l'agglomération d'Abidjan (ANTOINE, HERRY, 1982). Remercions la Direction de la Statistique de Côte d'Ivoire qui nous autorise à faire état de ces données.

Le cadre de l'enquête.

Une structure originale :

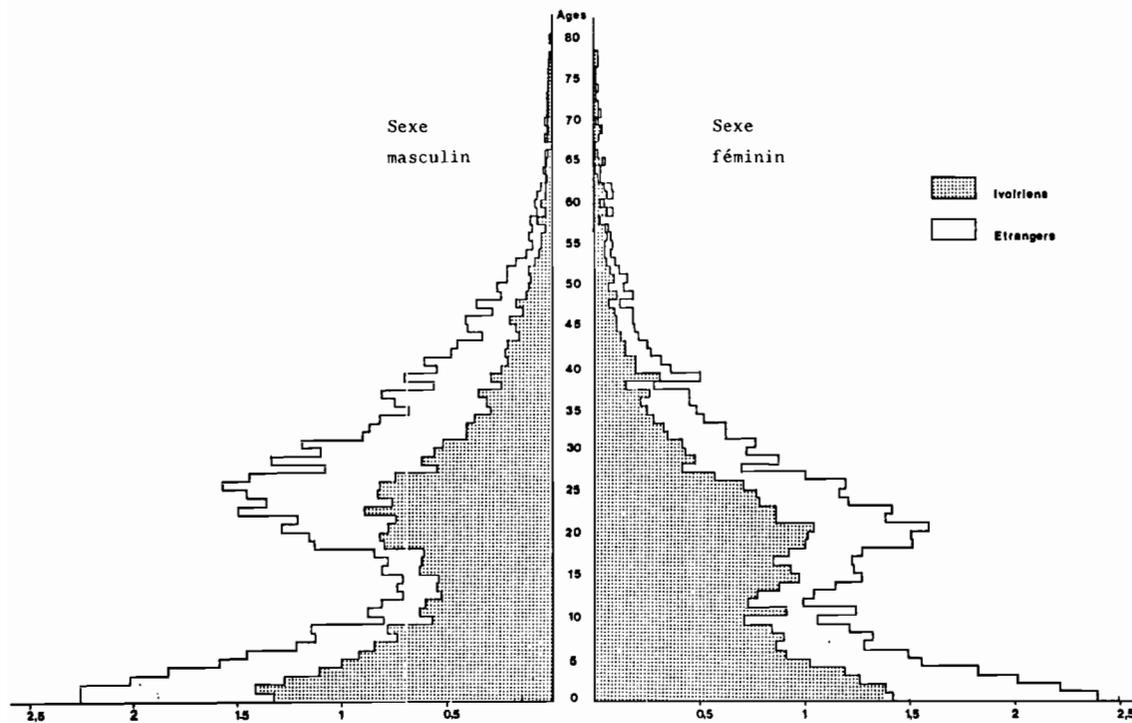
La structure de la population est très particulière à Abidjan et résulte surtout des forts courants migratoires, tant nationaux qu'étrangers. L'un des aspects essentiels de la pyramide de 1978 (figure 1), est son rajeunissement, phénomène déjà constaté en 1975, résultant du rééquilibrage par sexe de la population adulte. La prépondérance numérique des nés à Abidjan décroît rapidement : dès l'âge de 10 ans ils deviennent minoritaires. Comme dans de nombreuses métropoles, c'est à partir de 15 ans que s'accroît fortement l'apport migratoire dû en partie à la scolarisation qui constitue dans bien des cas un prétexte au départ.

Les quelques indicateurs de structure suivant nous paraissent significatifs de la féminisation et du rajeunissement de la pyramide.

I N D I C A T E U R	1955	1975	EPR. 1978
Proportion de " -15 ans"	32,6 %	39,5 %	41,6 %
Proportion de "15-55 ans"	65,7 %	59 %	56,5 %
Proportion de "55 ans et +"	1,7 %	1,5 %	1,9 %
Proportion de femmes	42 %	45 %	48,5 %
Proportion de femmes de - 20 ans	21 %	27 %	28,8 %

Fig. 1 PYRAMIDE PAR ANNEE D'AGE. (ABIDJAN 2<sup>e</sup> PASSAGE)

Pour un effectif de 1000 personnes



Une ville cosmopolite :

Une des caractéristiques de l'agglomération est la grande diversité des populations y résidant, tant ivoiriennes qu'étrangères.

Le peuplement actuel du pays est le résultat de flux migratoires anciens : les Sénoufo au XIIIe siècle, les Dan et les Gouro au XIVe siècle, au XVIIe des tribus venues de l'Ouest (Krou, Bété, Guéré ...) et au XVIIIe siècle les grandes migrations de l'Est (Baoulé, Agni). La Côte d'Ivoire rassemble plus d'une soixantaine d'ethnies que l'on peut regrouper en cinq grands groupes linguistiques et culturels :

- Akan (Baoulé, Agni, Ebrié ...) au Centre et Sud-Est ;
- Krou (Krou, Bété, Guéré ...) à l'Ouest ;
- Mandé Sud (Dan, Gouro, Gagou ...) au Centre-Ouest ;
- Mandé Nord ou Manding (Malinké ...) au Nord-Ouest ;
- Voltaïque (Sénoufo, Lobi, Koulango ...) au Nord-Est.

Ces grands groupes sont répartis dans des milieux géographiques différenciés (forêts ombrophiles, savanes et forêts sèches) et relèvent d'organisations sociales souvent contrastées : à dominante patrilinéaire chez les Mandé Nord et Mandé Sud, ainsi que chez les Krou ; chez les Voltaïques, les deux systèmes coexistent : patrilinéaire (certains Sénoufo) ou matrilineaire (Koulango ...) ; et à inflexion matrilineaire chez les Akan.

La religion musulmane est quasi la règle chez les Mandé du Nord et elle gagne peu à peu les ethnies du Sud (Baoulé), en particulier dans les villes. Les pratiques animistes sont encore très présentes dans toute la zone forestière et dans les ethnies du groupe Voltaïque malgré une christianisation importante en particulier au sein des ethnies dites "lagunaires" (ou côtières) du groupe Akan.

Parmi les nationaux la large prédominance Akan (382 390 personnes) est logique ; Abidjan située au coeur du territoire de ce groupe ethnique constitue un pôle d'attraction très fort pour les zones rurales plus ou moins proches ; cette suprématie est due également aux fortes migrations féminines, en particulier baoulé, et relativement anciennes.

Les Krou sont eux aussi sur-représentés par rapport à leur effectif total (166 214 personnes) ; viennent ensuite les Mandé du Nord (115 128 personnes), les Mandé du Sud (62 170 personnes) et enfin les ethnies du groupe Voltaïque (57 489 personnes) relativement peu nombreuses. On constate donc que malgré des différences, toute la Côte d'Ivoire dans sa diversité est largement présente dans la ville.

Si aujourd'hui les ivoiriens sont devenus majoritaires dans leur capitale, la proportion d'étrangers reste particulièrement forte, et l'origine de ces derniers est très diverse. Les principaux originaires de l'étranger proviennent de Haute-Volta (177 998 personnes) suivis des maliens (107 401 personnes). S'y ajoutent des contingents moins importants de guinéens, ghanéens, ainsi que des effectifs plus réduits en provenance des pays francophones (Sénégal, Niger, Togo, Bénin), mais aussi anglophones (Nigéria ...). Ces différentes nationalités occupent des activités parfois bien typées. La répartition de ces étrangers africains à Abidjan est sensiblement différente de celle du reste du pays ; comparativement à leur poids dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire les voltaïques sont relativement peu représentés à Abidjan, bon nombre d'entre eux travaillant dans l'agriculture. Par contre les maliens sont globalement des migrants plus "urbains" et largement présents à Abidjan. Les non africains comprennent essentiellement les français et les libanais mais l'ouverture sur le monde et le dynamisme économique font que de nombreuses autres nationalités sont notablement implantées à Abidjan (USA, Belgique, Canada).

#### Un habitat diversifié :

Une bonne approche des différenciations sociales au sein de la ville peut être faite à partir d'une analyse reposant sur les types d'habitat.

Quatre catégories d'habitat correspondant à des sous-populations ayant des comportements démographiques nettement différenciés peuvent être distinguées :

- L'habitat de haut et moyen standing, dont le développement s'est accéléré ces dernières années, regroupe les catégories sociales les plus aisées et les plus instruites. Cet habitat comptait environ 114 200 personnes en 1978 ;

- L'habitat économique moderne est le résultat d'une politique volontariste de logement social. Son développement est déterminant quant à l'évolution globale du parc immobilier ; malgré un ralentissement dans la construction, plus du quart de la population y réside (306 800 personnes). Destiné pour l'essentiel aux nationaux, cet habitat représente un effort rare en Afrique de l'Ouest, et héberge principalement les classes moyennes (fonctionnaires, employés du tertiaire ...) ;

- L'habitat évolutif, la "cour" comme on l'appelle plus simplement, constitue l'habitat traditionnel de l'agglomération. Mono familial à ses débuts, cet habitat a connu une transformation rapide. Chaque cour comprend actuellement plusieurs logements. Presque exclusif avant 1960, cet habitat reste largement majoritaire. Il continue à se développer en périphérie alors qu'il a tendance à se dégrader sérieusement dans les quartiers anciens du centre, du fait surtout d'une densification extrême. Une population exerçant ses activités dans le secteur secondaire moderne ou dans le secteur informel réside principalement dans les cours (environ 739 400 personnes) ;

- L'habitat sommaire, malgré la croissance exponentielle de la ville, a vu sa part demeurer relativement faible, environ 105 200 personnes. Toujours repoussé à la périphérie du fait des déguerpissements successifs, il est, malgré sa précarité, relativement bien structuré et doit être considéré comme un habitat de substitution à l'habitat évolutif, dont il constitue un complément, plutôt que comme l'expression de l'existence d'une population trop pauvre pour prétendre à mieux.



## I. REPARTITION DE LA POPULATION SELON LA SITUATION MATRIMONIALE.

Quelles que soient les populations envisagées (ivoiriens ou étrangers), un certain nombre de caractéristiques communes apparaissent dans la répartition de la population selon la situation matrimoniale (tableaux en annexe et figure 2). Le mariage est nettement plus précoce chez les jeunes filles que chez les jeunes gens :

- Presque la moitié des filles de 15 à 19 ans sont déjà mariées, cette proportion n'étant atteinte qu'au groupe d'âge 25-29 ans chez les hommes.

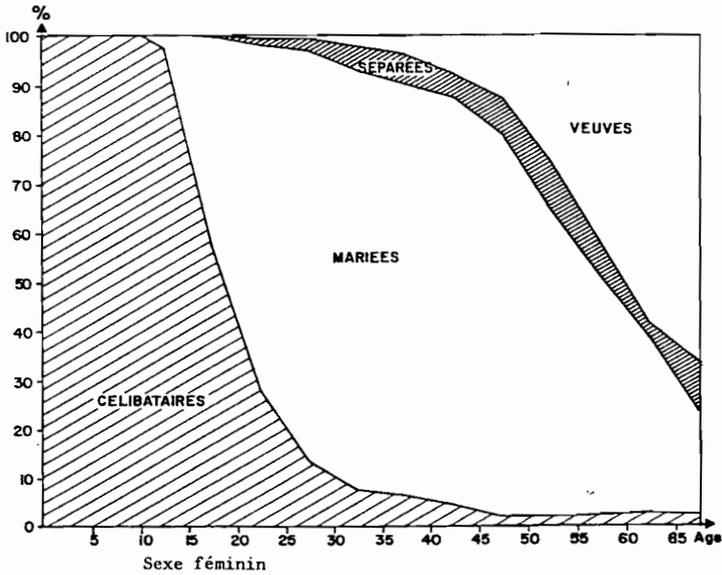
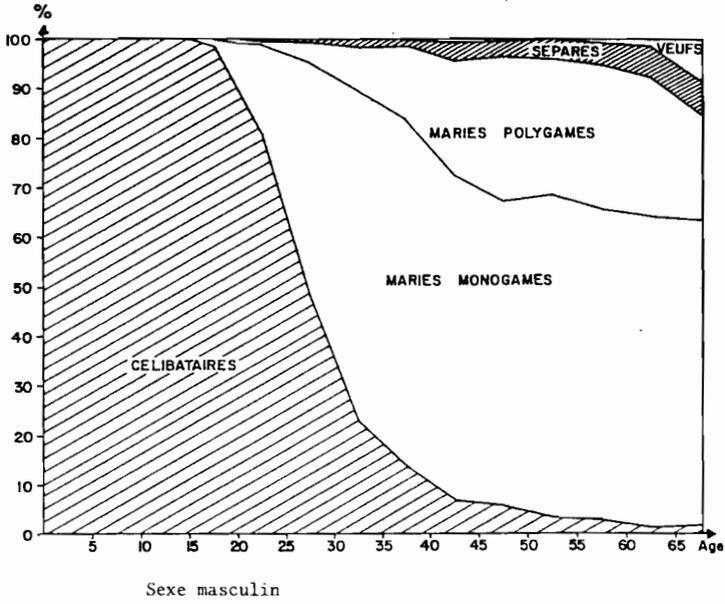
- Le célibat définitif est peu important pour chacun des deux sexes (environ 2 %).

- La proportion de séparés est dans l'ensemble plus importante chez les femmes que chez les hommes comme c'était déjà le cas au moment du recensement de 1975 et même en 1955 : difficultés pour les femmes relativement âgées de trouver un nouveau conjoint ou volonté de ces femmes de ne pas se remarier ? Les deux explications sont certainement complémentaires.

- La proportion de femmes veuves tend à augmenter très vite à partir de 50 ans. L'écart d'âge important entre conjoints expliquant en partie ce phénomène. D'autre part, les chances de remariage deviennent très faibles à cet âge.

Fig. 2

**SITUATION MATRIMONIALE**  
**PASSAGE 1 - ENSEMBLE DE LA POPULATION -**



A l'inverse, chez les hommes en général mariés à une femme nettement plus jeune, la probabilité d'être veuf est faible ; et de plus si cela est le cas les remariages sont plus fréquents et plus faciles. Ces quelques considérations générales faites, analysons plus en détail d'une part les différences entre ivoiriens et étrangers et d'autre part les écarts selon les quatre catégories d'habitat.

#### I. 1. Situation matrimoniale selon la nationalité ou l'ethnie.

Les différences entre ivoiriens et étrangers en ce qui concerne les situations matrimoniales sont flagrantes (tableaux A-2 et A-3 en annexe et figures 3 et 4 correspondantes). Chez les hommes tout d'abord, la proportion de célibataires décline plus rapidement dans la population ivoirienne, ce qui semble assez logique dans la mesure où la migration de jeunes étrangers peut différer leur mariage (le mariage est lui même une cause de migration, ou plus exactement la recherche des moyens financiers pour la constitution de la dot est une des incitations au départ). La proportion de célibataires est d'ailleurs très variable suivant les nationalités. Ainsi pour le groupe d'âges 30-34 ans on relève 17 % d'ivoiriens encore célibataires, 32 % chez les voltaïques, 30 % chez les guinéens, 29 % chez les maliens, mais 23 % chez les autres populations africaines et seulement 15 % pour les populations européennes ou libanaises.

Les différences sont plus flagrantes et inversées pour les populations féminines. Ainsi on note nettement plus de femmes célibataires ivoiriennes : entre 20 et 24 ans, 35 % des femmes ivoiriennes le sont encore, et seulement 4 % des voltaïques aux mêmes âges, 6 % des maliennes, 15 % des guinéennes et des autres africaines, et 28 % des européennes et libanaises. Seules les femmes originaires du Ghana connaissent une proportion de célibataires plus importante (58 % chez les 20-24 ans et encore 34 % chez les 30-34 ans). La plupart des prostituées "toutous" sont originaires de ce pays, et dans l'ensemble les jeunes femmes exerçant ce métier sont célibataires.

Fig. 3 SITUATION MATRIMONIALE - POPULATION IVOIRIENNE

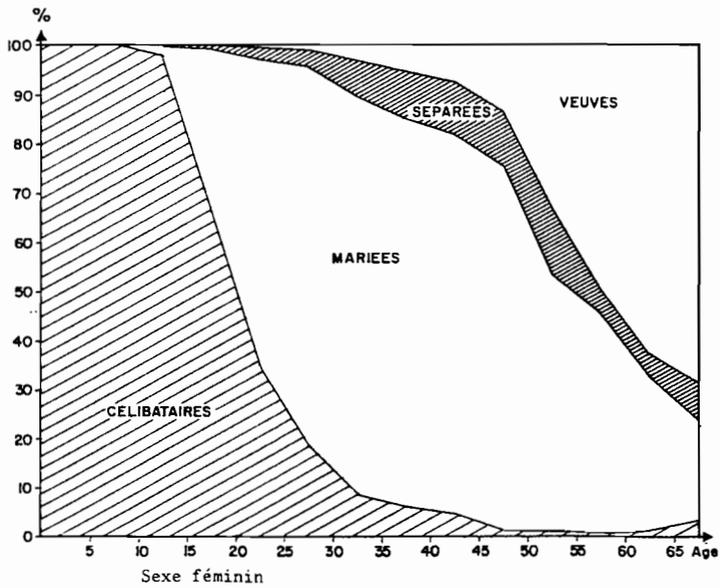
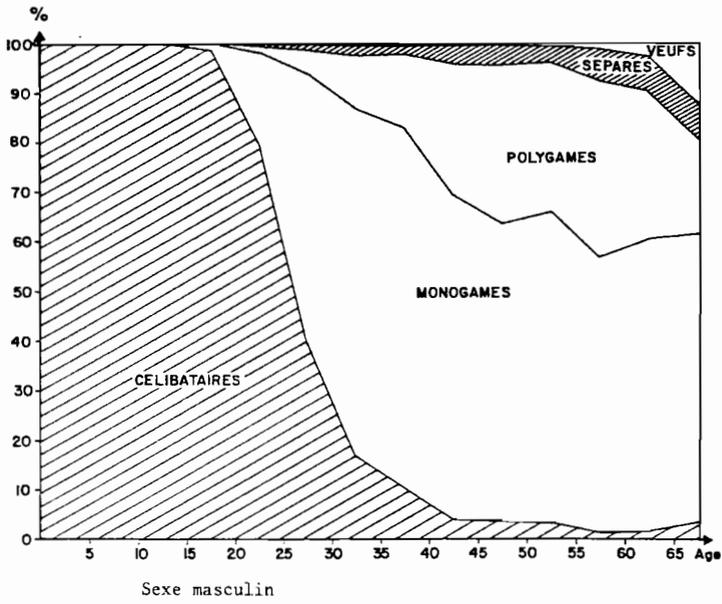
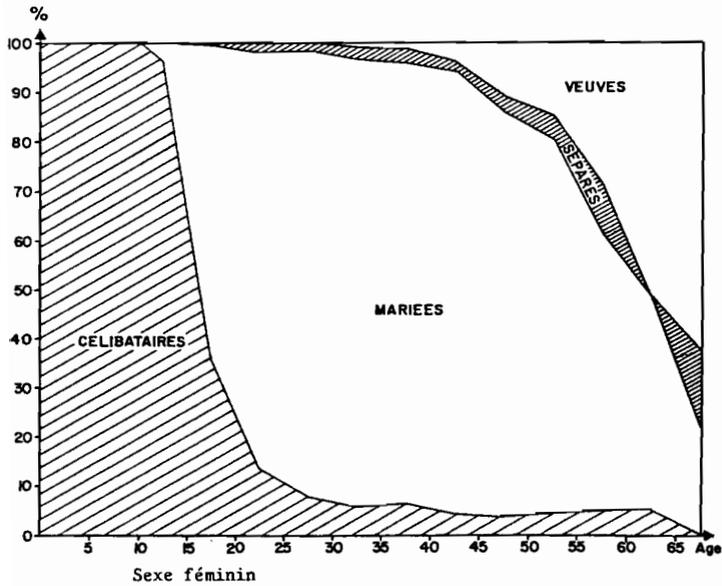
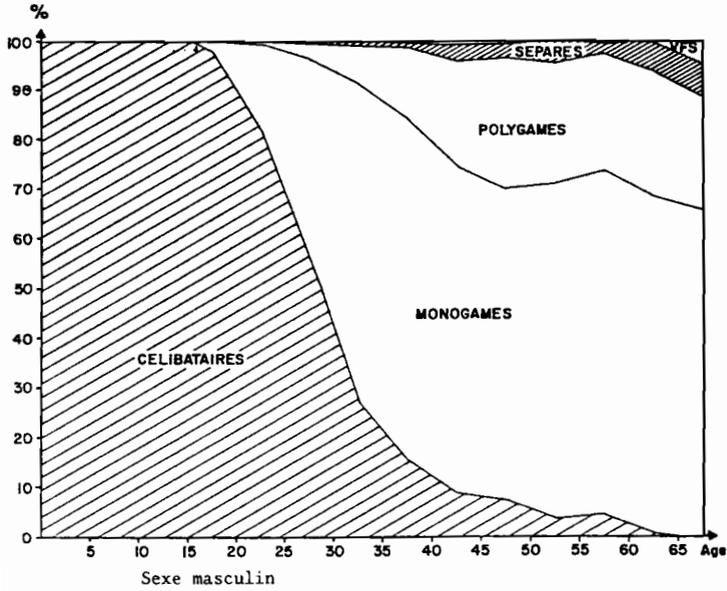


Fig. 4 SITUATION MATRIMONIALE - POPULATION NON IVOIRIENNE



La faible proportion de femmes célibataires chez les voltaïques et maliennes est compréhensible. Il s'agit pour la plupart de femmes qui rejoignent leur conjoint, soit que ce dernier les ait précédées dans la migration, soit que l'union se soit conclue une fois le migrant déjà installé. Par ailleurs le "marché" matrimonial leur est très favorable. Ce qui peut nous intéresser en fait le plus en ce qui concerne la fécondité, c'est de connaître la proportion de femmes vivant en union au moment de l'enquête ; il faut donc distinguer au sein des femmes mariées celles vivant avec leur conjoint et celles qui se déclarent mariées mais n'ont pas leur conjoint avec elles. Il s'agit de femmes vivant souvent une séparation de fait mais préférant sauvegarder les apparences en se déclarant mariées. La répartition est alors la suivante :

Tableau 1 : FEMMES MARIÉES DE 20 A 60 ANS : REPARTITION SELON LA RESIDENCE DU CONJOINT (Effectif (E) et pourcentage exprimé par rapport à l'ensemble des femmes du groupe d'âges (%)).

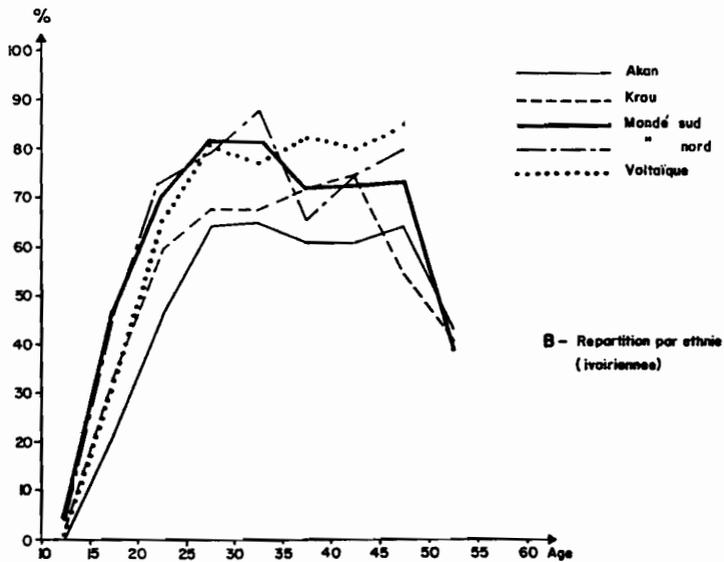
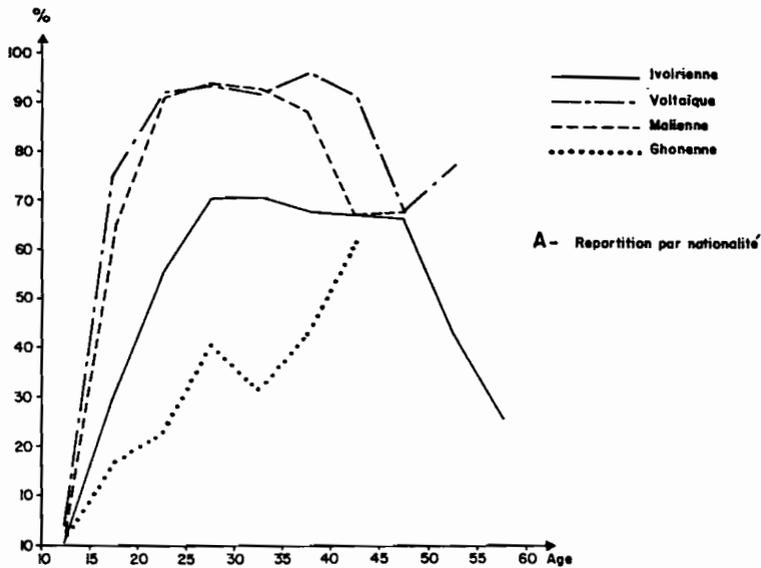
Ethnie ou nationalité	Conjoint résidant		Conjoint non résidant	
	E	%	E	%
IVOIRIEN : AKAN	41.442	85,5	7.047	14,5
KROU	18.723	89,8	2.130	10,2
MANDE NORD	14.659	88,1	1.976	11,9
MANDE SUD	7.191	91,0	709	9,0
VOLTAIQUE	7.472	94,1	468	5,9
TOTAL IVOIRIEN	89.545	87,9	12.304	12,1
ETRANGERS : VOLTAIQUE	27.371	95,3	1.349	4,7
MALIEN	16.358	93,5	1.144	6,5
GHANEEN	2.575	58,1	1.859	41,9

Près de 12 % des ivoiriennes se déclarant mariées vivent dans une résidence différente du conjoint, ce phénomène étant le plus marqué pour les originaires du groupe Akan ; chez les étrangères, il est plus rare.

Si l'on considère donc maintenant les femmes résidant avec leur conjoint (tableaux 2 et 3), par rapport à l'ensemble des femmes du même âge, nous pouvons formuler plusieurs remarques (tableau 2 et figure 5 A). La proportion d'étrangères maliennes ou voltaïques vivant avec un conjoint est élevée (environ 90 % entre 20 et 40 ans) ; elle est très faible chez les ghanéennes (pour les raisons déjà évoquées).

Chez les ivoiriennes cette proportion plafonne à 70 % avec toutefois des disparités très marquées selon les ethnies (tableau 3 et figure 5 B). Les femmes des ethnies du Sud recherchent en plus grande proportion leur autonomie par rapport aux hommes. Le phénomène n'est pas nouveau pour les femmes akan et plus particulièrement baoulé. Ainsi comme le fait remarquer P. ETIENNE (1968) : "les premiers noyaux de peuplement non traditionnel constituèrent très vite un milieu d'accueil pour les filles et les jeunes femmes qui voulaient échapper à des contraintes sociales imposées par une union trop précoce à leur gré. En effet les liaisons qu'elles pouvaient entretenir avec les étrangers de la ville, même en cas de grossesse, n'impliquaient aucun engagement de caractère durable ...". Par contre, pour d'autres groupes le phénomène est plus récent : c'est le cas pour les Krou où l'on compte au maximum 74 % de femmes vivant véritablement en union. L'évolution des comportements face à la nuptialité est caractéristique d'un souci d'indépendance plus marqué, signe d'une profonde remise en cause des rapports hommes femmes comme le souligne C. VIDAL (1977) : "Les citadines, aguerries par la ville ressentent-elles plus vivement l'exploitation subie par les villageoises ? ... Si elles ne veulent plus de cette existence au village ce n'est pas pour en accepter la réplique en ville". Mais ce souci d'autonomie fait aussi "peur" aux hommes et certains préfèrent ne pas épouser des femmes originaires de la ville et scolarisées. Le "marché matrimonial" est ainsi déséquilibré : une partie des hommes urbains choisissant leur épouse parmi les femmes rurales.

Fig. 5 PROPORTION DE FEMMES MARIEES (Epoux resident )



**-Tableau 2 : FEMMES MARIEES RESIDANT AVEC L'EPOUX (PAR NATIONALITE)**  
 (Effectif (E) et pourcentage exprimé par rapport à  
 l'ensemble des femmes du groupe d'âges (%)).

GROUPE D'AGES	IVOIRIENNE		VOLTAIQUE		MALIENNE		GHANEENNE	
	E	%	E	%	E	%	E	%
10-14	1052	2,0	251	4,2	110	2,5	-	-
15-19	18263	29,7	8003	75,0	3664	64,5	211	17,4
20-24	29025	55,4	10167	91,6	5774	90,7	619	22,0
25-29	29917	70,2	7820	93,3	4477	93,5	770	40,1
30-34	14770	70,7	4496	91,7	2974	92,4	385	31,4
35-39	10221	67,5	2368	95,6	1805	88,1	349	42,6
40-44	6039	67,1	1493	91,0	592	67,4	172	60,1
45-49	4156	66,2	625	68,0	476	67,7	156	43,6
50-54	1739	43,0	340	77,1	172	35,8	-	-
55-60	678	26,0	-	-	-	-	-	-



## 1.2. Situation matrimoniale selon la catégorie d'habitat.

On l'a vu, les quatre types d'habitat précédemment définis recouvrent quatre catégories sociales bien distinctes.

Chez les hommes la proportion de célibataires diffère peu d'une catégorie d'habitat à l'autre (voir figures 6 à 9) ; par contre la proportion de séparés est un peu plus importante dans l'habitat évolutif et l'habitat sommaire. La différence la plus grande se trouve dans la proportion de polygames : très faible dans le résidentiel, elle atteint des proportions de 30 % entre 40 et 60 ans pour les trois autres types d'habitat. Si ce résultat est peu étonnant pour l'habitat évolutif qui regroupe davantage de gens du Nord et des individus récemment urbanisés, il est plus surprenant pour l'habitat économique moderne lieu de résidence d'individus urbanisés depuis quelques temps (voir Gibbal, 1974). Ainsi même dans l'habitat moderne la polygamie se maintient à un niveau élevé.

Chez les femmes, les différences de proportions de célibataires sont très marquées d'un type d'habitat à l'autre ; ainsi à 20-24 ans les proportions sont respectivement les suivantes du résidentiel au sommaire : 55 % ; 40 % ; 21 % et 15 %. Cette hiérarchie révèle bien quatre types de comportements fort différents. En ce qui concerne les femmes séparées, leur proportion est particulièrement importante dans l'habitat économique, la recherche de l'indépendance chez les femmes étant manifeste dans cette catégorie de population essentiellement ivoirienne et salariée du secteur tertiaire.

## 1.3. Proportion de célibataires et âge moyen au premier mariage.

Le passage de la situation de célibataire à celle de marié, varie très fortement avec l'âge. L'analyse du phénomène demande donc une description âge par âge de l'évolution de la proportion de célibataires en distinguant ivoiriens et étrangers pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire et pour Abidjan (figures 10 (sexe masculin) et 11 (sexe féminin)).

Fig. 6 SITUATION MATRIMONIALE PAR TYPE D'HABITAT -  
PASSAGE 1. HABITAT STANDING -

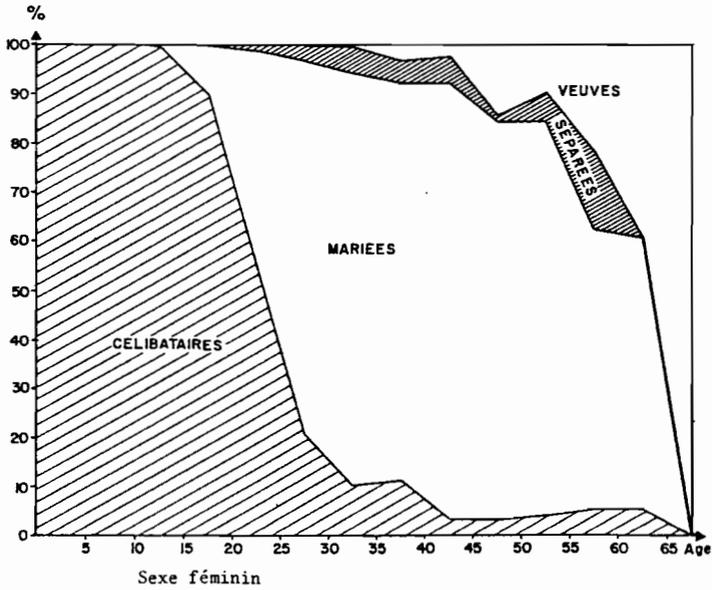
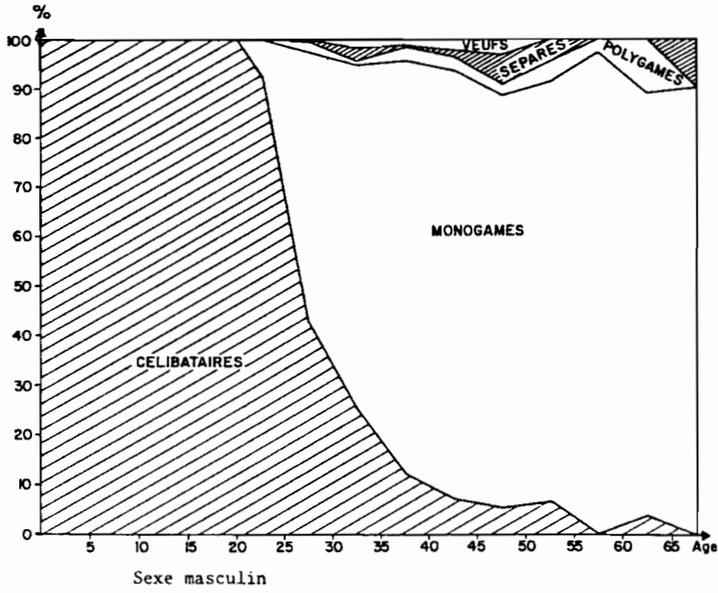


Fig. 7 SITUATION MATRIMONIALE PAR TYPE D'HABITAT -  
PASSAGE 1 - HABITAT ECONOMIQUE -

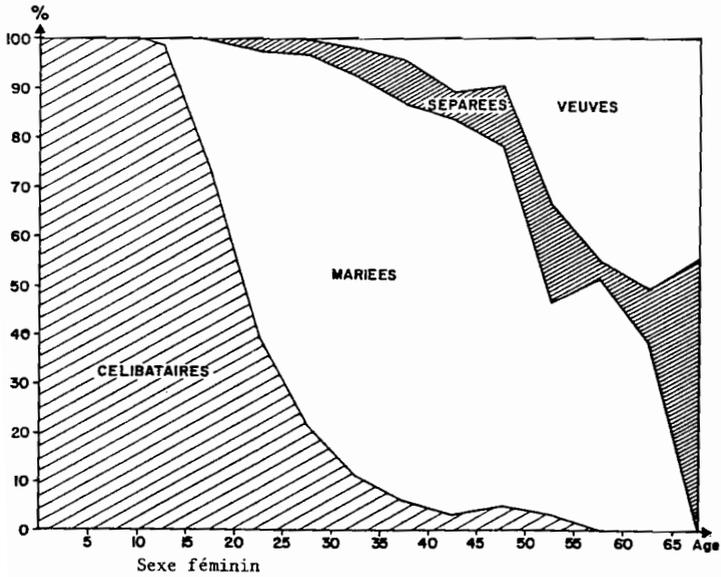
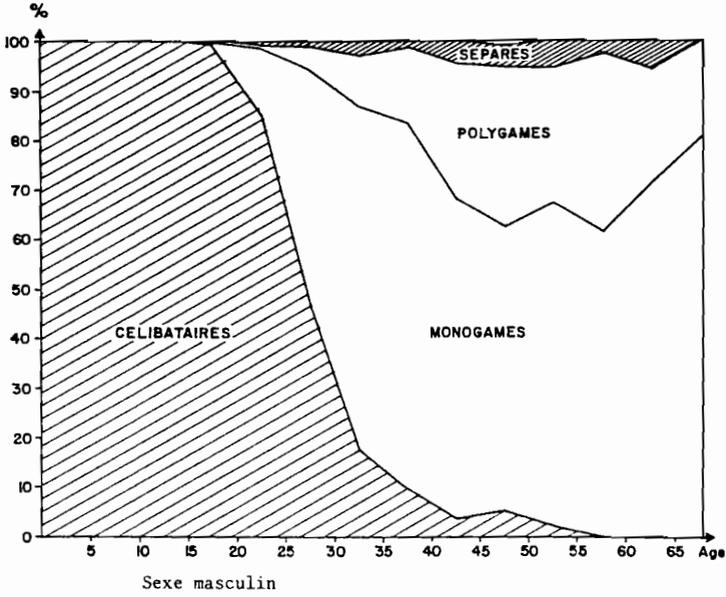


Fig. 8 SITUATION MATRIMONIALE PAR TYPE D'HABITAT -  
PASSAGE 1 - LOTISSEMENT EVOLUTIF

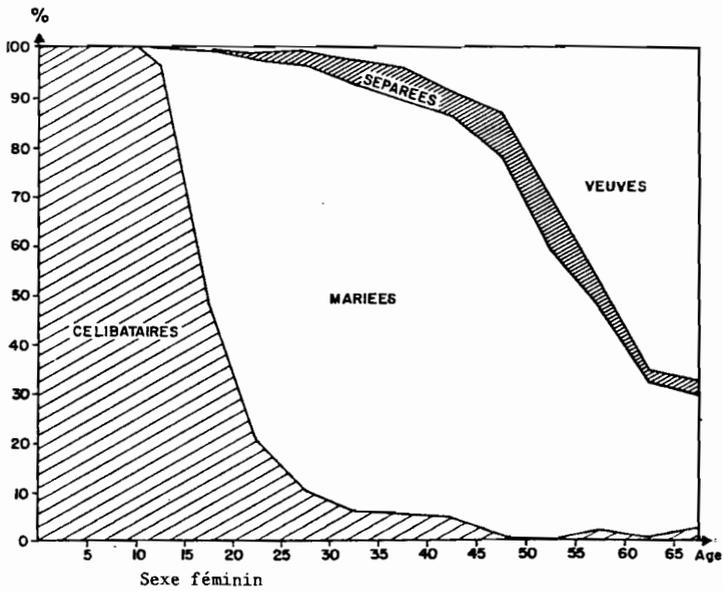
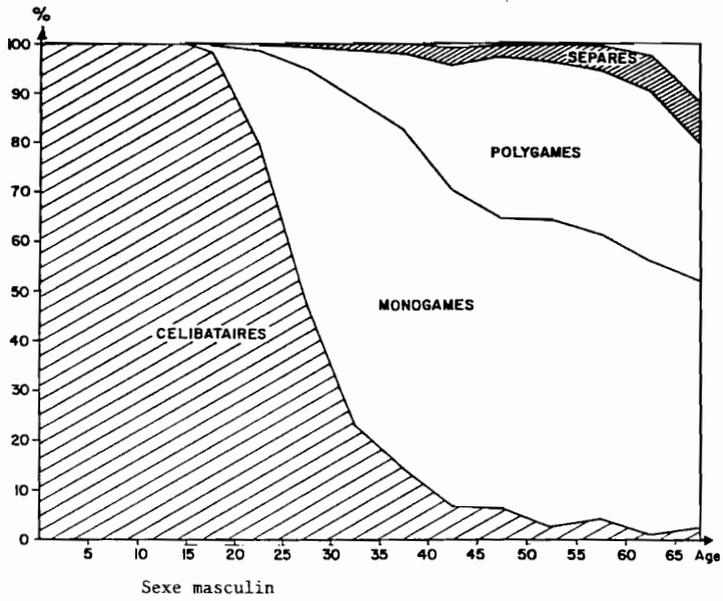


Fig. 9 SITUATION MATRIMONIALE PAR TYPE D'HABITAT -  
PASSAGE 1 - HABITAT SOMMAIRE -

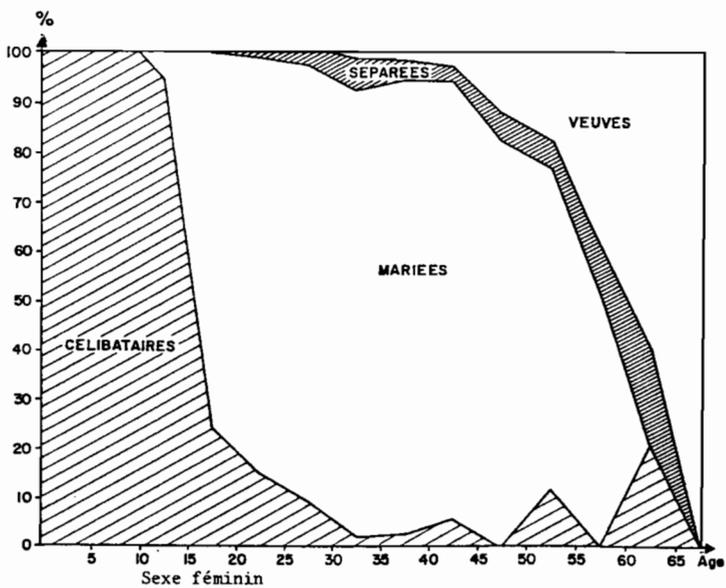
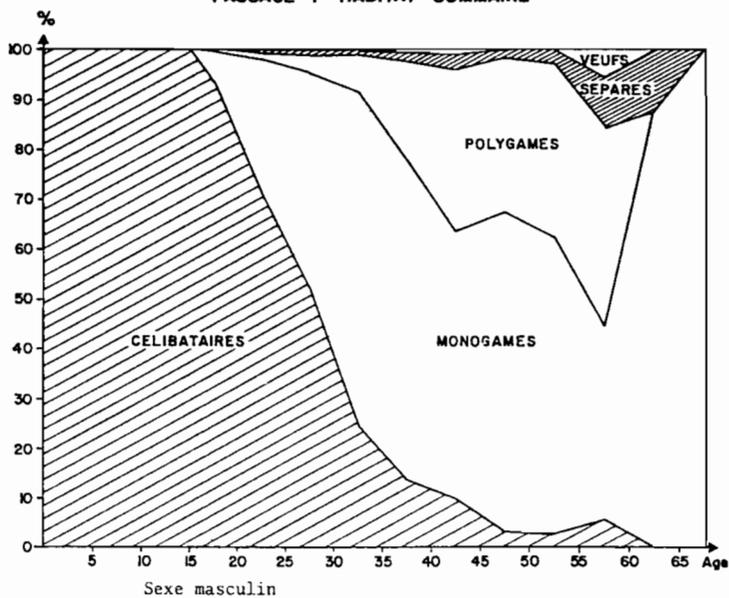


Fig. 10 PROPORTION DE CELIBATAIRES PAR ANNEE D'AGE (Sexe masculin)

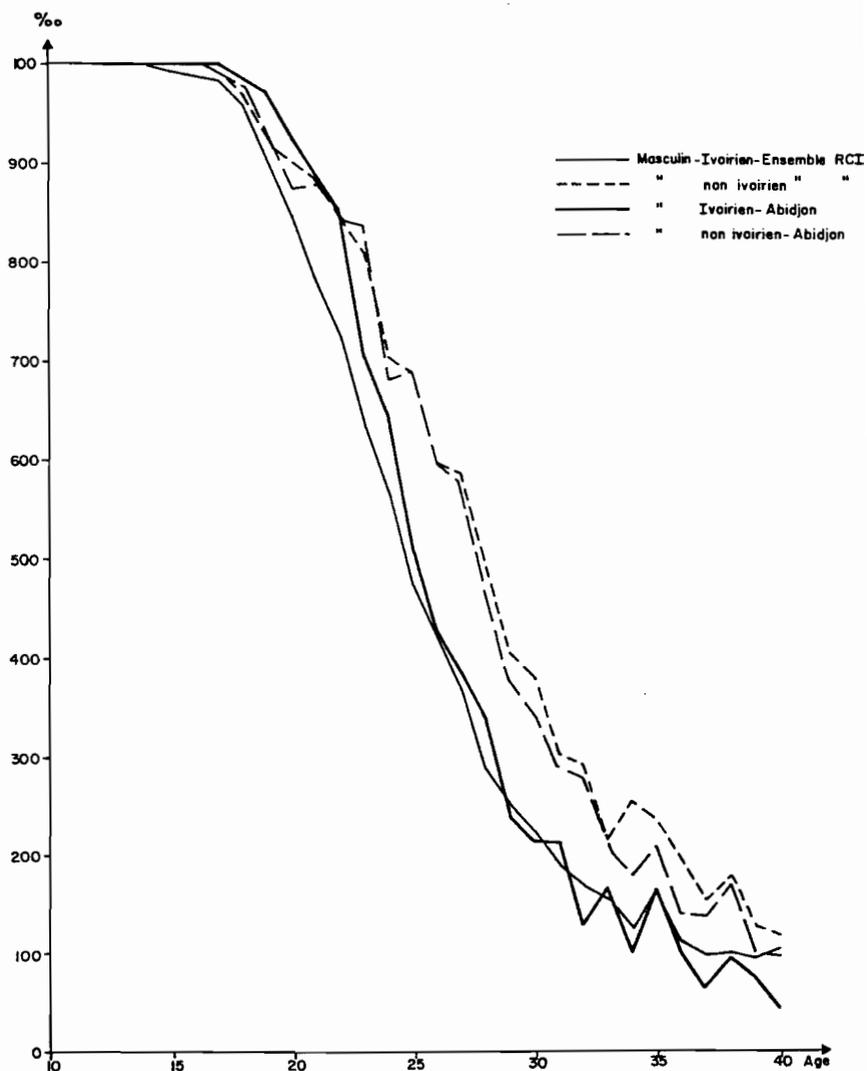
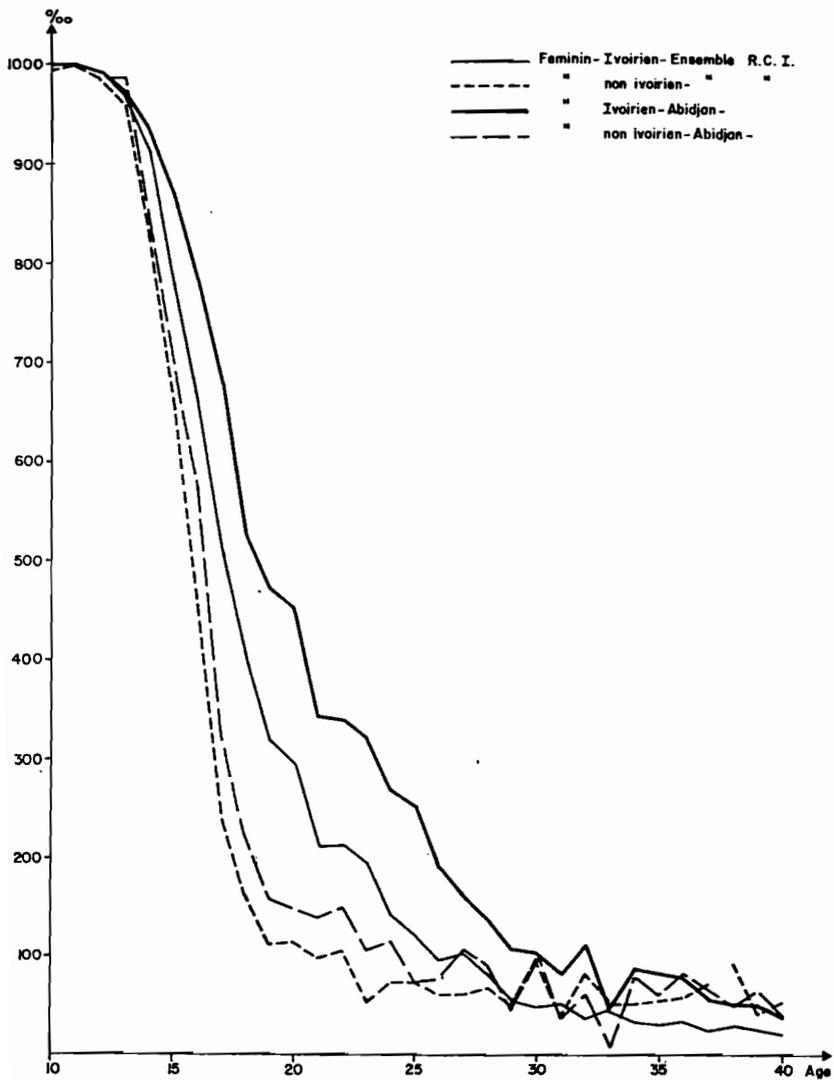


Fig. 11 PROPORTION DE CELIBATAIRE PAR ANNEE D AGE (Sexe feminin)



Pour les hommes les comportements sont légèrement différents chez les ivoiriens où à 25 ans 50 % ne sont plus célibataires, ce cap n'étant franchi qu'à 28 ans seulement chez les étrangers. La seule différence importante entre les ivoiriens demeurant à Abidjan par rapport à l'ensemble du pays, se situe entre 16 et 25 ans : la proportion de célibataires est plus importante à Abidjan. Cela résulte du comportement à la fois des citadins et des immigrés qui cherchent d'abord à réunir les conditions matérielles indispensables pour fonder une famille : la cherté de la vie, la rareté des logements ne sont guère des facteurs incitatifs au mariage. Pour les étrangers, le célibat demeure important jusqu'à 30 ans quel que soit leur lieu de résidence.

Pour la population féminine les différences sont plus importantes. Une double hiérarchie s'établit. Les ivoiriennes se marient plus tard que les étrangères, le célibat se prolonge plus longtemps à Abidjan. Chez les étrangères la proportion de célibataires décline très rapidement. La plupart des jeunes femmes viennent rejoindre leur mari, ainsi à 16 ans 50 % des femmes sont déjà mariées.

On peut calculer l'âge moyen au mariage à partir des seules proportions de célibataires par âge. "La méthode repose sur l'estimation du nombre moyen d'années que les individus d'une cohorte fictive qui finissent par se marier ont passé dans le célibat" (Tabutin, 1977). Cette méthode dite de Hajnal nécessite un calcul semblable à celui utilisé pour l'espérance de vie. Il est évident que les mouvements migratoires perturbent le calcul dans la mesure où il existe certainement une mobilité différentielle des célibataires. L'effet perturbateur de la mortalité est négligeable. Il faut donc considérer les âges moyens présentés au tableau 4 comme des ordres de grandeurs.

Tableau 4 : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE.

Nationalité	HOMMES		FEMMES	
	Abidjan	Côte d'Ivoire	Abidjan	Côte d'Ivoire
Ivoirien	25,9	25,0	20,9	18,2
Non ivoirien	27,6	27,3	16,9	16,2

L'écart entre Abidjan et le reste du pays est en fait plus important que ne le laisse entrevoir ces chiffres, l'âge moyen en Côte d'Ivoire intègre les données d'Abidjan. Une différence est particulièrement sensible, elle concerne les femmes ivoiriennes qui se marient en moyenne près de 3 ans plus tard à Abidjan que dans le reste du pays, ce qui confirme nos analyses antérieures sur le mariage plus tardif des ivoiriennes à Abidjan.



## 2. CARACTERISTIQUES COMPAREES DES CONJOINTS.

### 2.1. Les niveaux d'instruction des conjoints.

Le niveau d'instruction semble une caractéristique importante de l'individu tant sur le plan de la nuptialité que sur le plan de la fécondité. A priori, on peut penser que plus l'individu aura un niveau d'instruction élevé, plus il aura tendance à reproduire des modèles de comportement modernes (famille nucléaire, fécondité dirigée). Mais le comportement du couple résulte du comportement de chacun des individus, et il est particulièrement intéressant de comparer les niveaux d'instruction de chacun des conjoints afin de dégager certaines tendances du choix. La préférence des hommes va-t-elle vers un conjoint aussi instruit ou moins instruit qu'eux ? (tableau 5). Les hommes d'un niveau d'instruction primaire inférieur au CM2 ont dans 77 % des cas une épouse moins instruite c'est à dire analphabète et dans 13 % des cas d'un niveau égal. Pour les hommes du niveau de fin d'études primaires l'épouse n'a pas fréquenté l'école dans 67 % des cas, dans 13 % des cas elle possède un niveau primaire inférieur au CM2 et dans 14 % des cas un niveau équivalent à celui du conjoint. Pour les hommes d'un niveau compris entre 6e et 3e dans 43 % des cas leur épouse n'a pas fréquenté l'école, dans 33 % des cas elle a un niveau primaire, dans 21 % des cas un niveau équivalent au leur. Enfin chez les hommes les plus

Tableau 5 : NIVEAU D'INSTRUCTION COMPARE DES CONJOINTS

NIVEAU DU MARI NIVEAU DE LA FEMME		SANS INSTRUCTION		PRIMAIRE	CM2	SECOND	SECOND	TOTAL
		NE PARLE PAS FRANCAIS	PARLE FRANCAIS	◀ CM2	C E P E	CYCLE 1	CYCLE 2 SUPERIEUR	
NE PARLE PAS FRANCAIS	%M	89	71	47	30	17	4	51
	E	20876	59480	5792	8300	4929	851	100228
	%F	21	59	6	8	5	1	100
	E	1343	17847	3638	9865	7823	1615	42131
PARLE FRANCAIS	%M	6	21	29	37	26	8	21
	E	3	42	9	23	19	4	100
PRIMAIRE CM2	%M	3	3	13	13	13	4	7
	E	774	2655	1637	3647	3709	815	13237
	%F	6	20	12	28	28	6	100
	E	347	3172	841	3935	5984	2211	16490
CM2-CEPE	%M	1	4	7	14	20	10	8
	E	2	19	5	24	37	13	100
SECOND CYCLE 1	%M	1	1	3	5	21	30	8
	E	228	844	387	1469	6163	6251	15342
	%F	1	6	3	10	40	40	100
	E	-	-	107	300	927	9140	10474
SECOND CYCLE 2 SUPERIEUR	%M	-	-	1	3	9	87	100
	E	-	-	107	300	927	9140	10474
TOTAL	%M	100	100	100	100	100	100	100
	E	23568	83998	12402	27516	29535	20883	197902
	%F	12	42	6	14	15	11	100
	E	23568	83998	12402	27516	29535	20883	197902

instruits le choix d'une épouse analphabète est plus rare (12 % des cas), la plupart du temps (74 %) elle a suivi des études relativement longues, son niveau d'instruction étant toutefois légèrement inférieur à celui du mari.

Si l'on considère l'ensemble des couples, la femme possède un niveau d'instruction nettement plus faible que son mari, sauf pour les couples où le mari est d'un niveau d'instruction dépassant la classe de 3e.

## 2.2. L'écart d'âge entre les conjoints.

Nous avons calculé pour chaque femme la différence d'âge avec son conjoint. Le tableau 6 donne les écarts d'âge moyen entre les conjoints selon l'âge de la femme et le niveau d'instruction du mari. En moyenne le mari est âgé de 10,8 ans de plus que sa femme (l'écart d'âge étant toujours favorable à l'épouse).

Les très jeunes femmes ont la différence d'âge la plus grande avec leur mari : 17,3 ans (chez les femmes de moins de 15 ans). Plus la femme est âgée plus l'écart avec le conjoint diminue (jusqu'à 50 ans). Ceci résulte certainement à la fois du remariage des hommes divorcés avec une épouse nettement plus jeune que la précédente, et des mariages polygamiques. Mais l'enquête ne permet pas une analyse complète de la nuptialité et l'on doit en rester à ces hypothèses. Plus le mari est instruit, plus l'écart d'âge est faible : 13,8 ans en moyenne pour les couples dont l'homme ne parle pas le français, 5,7 pour les couples où le mari a un niveau d'instruction supérieur au baccalauréat. Chez ces couples, l'homme épouse en général une femme qui a elle même entrepris des études (cf supra) et donc ne peut se marier qu'à un âge déjà élevé. Cet écart d'âge entre les conjoints contribue à donner une allure déhanchée à la pyramide des âges (voir figure 1) qui résulte aussi de comportements migratoires par âge différents chez les femmes (immigration plus importante des jeunes adolescentes).

Tableau 6 : ECART D'AGE MOYEN ENTRE LES CONJOINTS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU MARI (en années).

AGE DE LA FEMME	NIVEAU D'INSTRUCTION DU MARI	NE PARLE PAS FRANCAIS	PARLE FRANCAIS	PRIMAIRE // CM2	CM2-CEPE	SECOND CYCLE 1	SECOND CYCLE 2	SUPERIEUR	ENSEMBLE
	10 - 14 ANS		18,4	19,5	17,0	15,4	14,6	-	-
15 - 19 ANS		16,7	16,7	11,1	11,7	9,5	9,0	10,7	13,3
20 - 24 ANS		15,0	14,0	10,8	8,7	7,5	8,2	8,1	11,4
25 - 29 ANS		13,5	12,2	11,5	9,2	6,7	6,5	5,7	10,4
30 - 34 ANS		12,6	11,1	10,2	8,4	6,6	5,2	4,6	9,5
35 - 39 ANS		12,9	10,0	10,4	7,8	5,8	4,4	4,8	9,2
40 - 44 ANS		10,2	9,3	8,6	7,2	6,3	4,4	4,4	8,1
45 - 49 ANS		9,3	8,2	8,4	8,2	4,3	5,8	4,6	7,6
50 - 59 ANS		12,2	10,2	10,1	4,7	11,0	4,9	3,8	8,6
ENSEMBLE		13,8	12,6	10,7	9,2	7,6	6,8	5,7	10,8

Tableau 7 : ECART D'AGE ENTRE CONJOINTS SELON LE NOMBRE D'EPOUSES

Age de la femme \ Nombre d'épouses	1 épouse	2 épouses	3 épouses	4 épouses	Ensemble
10 - 14	15,1	20,0	22,7		17,3
15 - 19	11,6	17,9	24,4	29,4	13,3
20 - 24	10,0	14,7	20,4	26,7	11,4
25 - 29	8,9	12,8	16,3	19,8	10,4
30 - 34	8,2	11,2	16,1	14,5	9,5
35 - 39	8,1	9,2	14,2	16,8	9,2
40 - 44	6,9	9,0	12,3	10,9	8,1
45 - 49	6,0	10,1	11,9	16,7	7,6
50 - 59	7,3	10,9	10,3	12,8	8,6
Ensemble	9,4	13,0	16,8	16,9	10,8

L'écart d'âge est aussi fonction de la polygamie (tableau 7) et s'accroît avec le nombre d'épouses : l'épouse de rang  $n + 1$  étant en général plus jeune que l'épouse de rang  $n$ . Toutefois les données ne permettent pas de procéder à un calcul d'écart d'âge suivant le rang de l'épouse, mais simplement selon le nombre d'épouses. Ainsi les femmes jeunes (15-19 ans), ont en moyenne 11,6 ans d'écart avec un mari monogame, mais 29 ans d'écart avec un mari ayant au moins 4 épouses.

### 2.3. Les mariages inter-ethniques

La collecte des nationalités et des ethnies n'est pas suffisamment détaillée pour faire apparaître tous les mariages inter-ethniques ; ainsi les unions entre deux individus de deux ethnies différentes au sein du même grand groupe ethnique ne peuvent être mises en évidence. Seules sont distinguées les unions entre individus de grands groupes ethniques différents. De même le critère de nationalité n'est pas toujours probant puisque l'épouse peut prendre la nationalité de son mari (voir tableau 8).

Tableau 8 : NATIONALITE COMPAREE DES CONJOINTS

Nationalité mari \ Nationalité femme	Même nationalité	Ivoirien	Autre nationalité
Ivoirien	94,9	-	5,1
Voltaïque	95,3	2,5	2,2
Malien	89,3	6,3	4,4
Guinéen	87,2	4,7	8,1
Autre africain	89,3	6,2	4,5
Non africain	93,5	4,9	1,6

Tableau 9 : ETHNIE COMPAREE DES CONJOINTS.

Ethnie Homme		AKAN		KROU		MANDE NORD		MANDE SUD		VOLTAIQUE		AUTRE ETHNIE	
		% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	% F	% H	% F
AKAN	% H	96		6		6		6		15			
	% F	88	42148	3	1402	3	1250	1	626	3	1561	2	1016
KROU	% H	3		92		1		6		5			
	% F	5	1119	89	20634	1	229	2	583	2	461	1	242
MANDE NORD	% H	-		-		88		1		5			
	% F	-	111	-	-	94	17035	1	119	3	512	2	335
MANDE SUD	% H	-		1		2		87		1			
	% F	1	85	2	196	3	309	93	8652	1	78	-	25
VOLTAIQUE	% H	1		1		3		-		74			
	% F	3	263	2	138	6	528	-	26	87	7462	2	172

L'union d'une ivoirienne avec un étranger est relativement rare (5,1 %). De même pour les femmes de nationalité voltaïque qui se marient dans 95,3 % des cas avec une personne de la même nationalité. Le phénomène est moins rare chez les femmes originaires d'autres pays africains.

On peut ensuite, pour les femmes de nationalité ivoirienne, procéder à une analyse par grands groupes ethniques. Dans ce tableau 9, outre l'effectif absolu ( E = effectif ) nous avons donné le pourcentage par rapport aux femmes (% F) : 88 % des femmes Akan se marient avec un homme d'origine Akan. Le pourcentage pour les hommes (% H) est relatif : il ne prend en compte que les mariages avec une épouse ivoirienne. Ainsi parmi les hommes d'origine Krou qui se marient avec une ivoirienne, 92 % choisissent une femme du même grand groupe ethnique.

Les mariages entre grands groupes ethniques différents sont relativement rares : 95.931 mariages ont eu lieu au sein du même grand groupe soit 89,3 %. Toutefois cette forte proportion masque des unions inter-ethniques au sein du même grand groupe, comme Baoulé-Agni chez les Akan. Cette proportion constitue toutefois un premier indicateur, montrant que les unions inter-ethniques sont plus faibles chez les Mandé. Mais il s'agit là que de simples indications sur les mariages inter-ethniques qui sont insuffisamment saisis lors de l'enquête.

#### 2.4. La polygamie.

Depuis 1964 la polygamie est interdite en Côte d'Ivoire. Cette mesure devrait se traduire par sa disparition progressive. Toutefois les données obtenues indiquent plutôt une certaine permanence.

Le nombre moyen d'épouses pour 100 hommes mariés, ou indice de polygamie, constitue un bon indicateur de cette pratique matrimoniale. Trois séries d'indices de polygamie par groupe d'âges peuvent être établies (tableau 10). On peut comparer tout d'abord les données de

Tableau 10 : NOMBRE MOYEN D'EPOUSES POUR 100 HOMMES MARIÉS.

AGE DU MARI	A B I D J A N		COTE D'IVOIRE
	1955	EPR 1978	EPR 1978
15 - 19	104	-	105
20 - 24	105	107	107
25 - 29	109	109	111
30 - 34	115	114	120
35 - 39	121	120	127
40 - 44	128	130	136
45 - 49	132	142	143
50 - 54	143	139	147
55 - 59	140	145	148
60 - 64	129	147	155
65 - 69	124	142	150
70 et +	121	148	146
Ensemble	118	121	131

1978 concernant Abidjan à celles du recensement de 1955. Jusqu'à 40 ans les séries sont assez semblables et au-delà de cet âge, assez paradoxalement l'indice de polygamie est plus élevé en 1978 (sauf pour les 50 - 54 ans). Par rapport à l'ensemble du pays la pratique de la polygamie est légèrement plus faible à Abidjan. Ces résultats vont à l'encontre des schémas habituels, où l'on assimile la ville et le modèle de la famille occidentale, or en 20 ans on ne note pas d'évolution du phénomène dans l'agglomération d'Abidjan.

Cette polygamie prend surtout la forme d'une bigamie (tableau 11). Pour l'ensemble des hommes mariés de plus de 15 ans, 83 % ont une épouse, 14 % deux épouses, 2,5 % trois épouses et 0,5 % 4 épouses ou plus. Comme il se doit on trouve une plus forte proportion d'hommes ayant 3 ou 4 épouses (ou plus) chez les hommes âgés. Ainsi dans le groupe d'âge 55 - 59 ans on recense 68 % de monogames, 21 % d'hommes avec deux femmes et 11 % d'hommes avec trois femmes et plus.

Un autre indicateur doit être pris en considération, le nombre moyen d'épouses par homme polygame, qui mesure l'intensité de la polygamie (tableau 11). Aux fluctuations aléatoires près, l'intensité de la polygamie augmente avec l'âge pour atteindre un maximum entre 65 et 69 ans ; 2,74 femmes en moyenne par homme polygame.

On évoque souvent une pratique plus marquée de la polygamie chez les hommes musulmans originaires du Nord, les originaires du Mali en constitue un exemple ; cet a priori n'est pas confirmé par les chiffres. Si la proportion de monogames varie peu selon la nationalité, la répartition des 2,3 ou 4 épouses est différente. Pour mettre en évidence ce phénomène nous avons sélectionné les hommes âgés de 50 à 59 ans (tableau 12). Il existe donc une légère différence pour les originaires de Haute Volta qui, s'ils sont moins polygames (à 31 %), le sont plus intensément (2,66 femmes en moyenne), si l'on peut employer ce raccourci.

Par type d'habitat (tableau 13) les résultats mettent en évidence des différences peu marquées, ce qui peut étonner, entre habitat économique et habitat évolutif. Le nombre moyen d'épouses est le même dans l'habitat économique et dans l'habitat traditionnel de cour (1,47 et 1,46). Le nombre moyen d'épouses des hommes polygames est très élevé dans l'habitat économique (2,47 femmes par homme polygame), de même importance que dans l'habitat sommaire (2,48). Dans l'habitat résidentiel la pratique est très faible.

Tableau 11 : REPARTITION DES HOMMES MARIÉS SELON LE NOMBRE D'EPOUSES ET LE GROUPE D'AGES

GROUPE D'AGES	1 EPOUSE		2 EPOUSES		3 EPOUSES		4 EPOUSES ET +		NOMBRE MOYEN D'EPOUSES PAR POLYGAME
	E	%	E	%	E	%	E	%	
15-19	817	87	118	13	-	-	-	-	2
20-24	15454	96	645	4	30	-	29	-	2,17
25-29	39418	92	3088	7	252	1	0	-	2,08
30-34	37146	89	4340	10	490	1	147	-	2,16
35-39	30304	83	5513	15	681	2	59	-	2,13
40-44	19565	74	6215	23	720	3	96	-	2,14
45-49	12758	68	4583	24	1212	7	277	1	2,30
50-54	7582	70	2339	22	676	6	169	2	2,33
55-59	3806	68	1165	21	509	9	94	2	2,41
60-64	2141	70	499	16	354	12	80	2	2,55
65-69	1029	76	145	11	117	9	62	4	2,74
70 et +	1139	71	205	13	200	13	50	3	2,64
ENSEMBLE	171218	83	28888	14	5241	2,5	1063	0,5	2,22

Tableau 12 : NOMBRE D'EPOUSES DES HOMMES DE 50-59 ANS SELON LA NATIONALITE

Nationalité		Marié 1 épouse	Marié 2 épouses	Marié 3 épouses	Marié 4 épouses	Nombre moyen d'épouses par polygame	Nombre moyen d'épouses
IVOIRIEN	E %	5.327 65	2.008 25	715 9	88 1	2,32	1,45
VOLTAIQUE	E %	1.406 69	274 13	290 14	60 3	2,66	1,51
MALIEN	E %	1.140 63	529 29	82 5	54 3	2,28	1,47
AUTRE AFRICAIN	E %	1.656 66	693 28	98 4	61 2	2,33	1,45

Tableau 13 : NOMBRE D'EPOUSES DES HOMMES DE 50-59 ANS SELON LE TYPE D'HABITAT

TYPE D'HABITAT		Marié 1 épouse	Marié 2 épouses	Marié 3 épouses	Marié 4 épouses	Nombre moyen d'épouses par polygame	Nombre moyen d'épouses
HABITAT STANDING	E %	2.309 96	70 3	25 1		2,26	1,05
HABITAT ECONOMIQUE	E %	1.864 68	518 19	298 11	57 2	2,47	1,47
HABITAT EVOLUTIF	E %	6.377 65	2.531 26	739 8	147 2	2,31	1,46
HABITAT SOMMAIRE	E %	811 59	385 28	123 9	59 4	2,48	1,61
ENSEMBLE	E %	11.361 70	3.504 21	1.185 7	263 2	2,36	1,41



## CONCLUSION

Quelques caractéristiques se dégagent à l'analyse :

- une tendance au célibat de plus en plus marquée ou, pour le moins, un report de l'âge au mariage, chez les femmes ivoiriennes,
- le maintien d'une fréquence relativement élevée de la polygamie même chez des hommes jeunes (35-45 ans) résidant dans l'habitat économique moderne et appartenant à des couches sociales intégrées à la ville,
- un faible brassage des ethnies à travers le mariage.

La modification des comportements matrimoniaux concerne davantage les femmes (tendance à vivre indépendante) que les hommes. L'enquête démographique ne peut rendre compte que des unions déclarées et masque un fait social important de la société abidjanaise : les "maîtresses". Bien qu'il ne s'agisse pas là véritablement d'une nouvelle forme de polygamie, le débat qui s'est instauré dans la presse, lie souvent monogamie et fréquentation des maîtresses : "côté maîtresse, c'est un genre de polygamie à l'occidentale"

Ivoire Dimanche 4-5-1975 . Pour A. Touré (1982) qui analyse ce phénomène (pp. 180-185) dans son "procès d'occidentalisation", "l'apparition de la notion et de l'entretien des maîtresses est inséparable du processus d'imitation-intériorisation des valeurs occidentales qui consiste à importer le monogamie sans en oublier

le remède-échappatoire également d'esprit occidental, à savoir la fréquentation des maîtresses". Ce phénomène est certainement à rapprocher du précédent, les femmes sauvegardant mieux une certaine indépendance dans un rapport de maîtresse que dans le cadre d'une union légale ou coutumière.

La perception statistique traduit imparfaitement les pratiques sociales du moment : les catégories démographiques classiques des situations matrimoniales collent de moins en moins aux réalités d'une société où les formes les plus traditionnelles de mariage côtoient des adaptations du couple à l'occidentale, ou des modes nouveaux de relations homme-femme.

## ANNEXE

## Liste des tableaux complémentaires

Tableau A1 : Situation matrimoniale - ensemble de la population.

Tableau A2 : Situation matrimoniale - ivoirien.

Tableau A3 : Situation matrimoniale - non ivoirien.

**Tableau A1 : SITUATION MATRIMONIALE - ENSEMBLE DE LA POPULATION -**  
(En effectif)

GROUPE D'AGES	M A S C U L I N						F E M I N I N				
	CELIBATAIRE	MARIE MONOGAME	MARIE POLYGAME	VEUF	SEPRE DIVORCE	TOTAL	CELIBATAIRE	MARIEE	VEUVE	SEPREE DIVORCEE	TOTAL
10-14	49996	0	0	0	0	49996	70499	1809	0	0	72308
15-19	61403	787	118	0	30	62338	49859	36919	33	308	87119
20-24	70049	15485	735	0	44	86313	22119	56689	431	1303	80542
25-29	38896	39363	3369	128	525	82281	7758	46545	223	1523	56049
30-34	12435	37006	5010	169	778	55398	2842	32236	677	1980	37735
35-39	5722	30274	6281	79	654	43010	1690	21920	924	1667	26201
40-44	2011	19537	7031	264	978	29821	688	12564	1226	745	15223
45-49	1182	12790	6042	142	675	20831	239	8280	1309	817	10645
50-54	389	7582	3184	25	465	11645	136	4101	1706	676	6619
55-59	175	3779	1768	54	258	6034	91	1881	1640	262	3874
60-64	46	2110	933	52	214	3355	88	1119	1832	102	3141
65-69	30	1029	324	127	108	1618	33	324	935	145	1437

**Tableau A2 : SITUATION MATRIMONIALE - IVOIRIEN -**  
(En effectif)

GROUPE D'AGES	M A S C U L I N						F E M I N I N				
	CELIBATAIRE	MARIE MONOGAME	MARIE POLYGAME	VEUF	SEPRE DIVORCE	TOTAL	CELIBATAIRE	MARIEE	VEUVE	SEPREE DIVORCEE	TOTAL
10-14	37238	0	0	0	0	37238	52139	1164	0	0	53303
15-19	45407	409	91	0	30	45937	40690	20606	33	231	61560
20-24	41263	9324	586	0	352	51525	18333	32706	336	1014	52389
25-29	16499	22708	2210	97	341	41855	5912	25288	223	1218	32641
30-34	4198	17354	2711	87	524	24874	1828	16848	540	1586	20802
35-39	1913	13424	2742	25	426	18530	974	11952	812	1373	15111
40-44	516	8316	3468	85	452	12837	432	7007	890	669	8998
45-49	355	5822	3100	32	397	9706	73	4669	839	701	6282
50-54	176	3716	1782	25	204	5903	27	2146	1329	541	4043
55-59	33	1611	1029	29	202	2904	26	1143	1271	119	2559
60-64	31	1079	505	52	123	1790	27	611	1236	102	1976
65-69	30	520	154	96	58	858	33	242	703	85	1063

**Tableau A3 : SITUATION MATRIMONIALE - NON IVOIRIEN -**  
(En effectif)

GROUPE D'AGES	M A S C U L I N						F E M I N I N				
	CELIBATAIRE	MARIE MONOGAME	MARIE POLYGAME	VEUF	SEPRE DIVORCE	TOTAL	CELIBATAIRE	MARIEE	VEUVE	SEPREE DIVORCEE	TOTAL
10-14	12758	0	0	0	0	12758	18360	645	0	0	19005
15-19	15996	378	27	0	0	16401	9169	16313	0	77	25559
20-24	28786	6161	149	0	92	35188	3786	23985	95	289	28155
25-29	22397	16655	1159	31	184	40426	1846	21257	0	305	23408
30-34	8237	19652	2299	82	254	30524	1014	15388	137	394	16933
35-39	3809	16850	3539	54	228	24480	716	9968	112	294	11090
40-44	1495	11221	3563	179	526	16984	256	5557	236	76	6125
45-49	827	6968	2942	110	278	11125	166	3611	470	116	4363
50-54	213	3866	1402	0	261	5742	109	1955	377	135	2576
55-59	142	2168	739	25	56	3130	65	738	369	143	1315
60-64	15	1031	383	0	91	1520	61	508	596	0	1165
65-69	0	509	170	31	50	760	0	82	232	60	374

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE (Ph.), HERRY (C.), 1982. - Enquête Démographique à Passages Répétés Agglomération d'Abidjan. - Direction de la Statistique Centre ORSTOM de Petit Bassam. Abidjan Août 1982, 419 p. multigr.
  
- ETIENNE (P.), 1971. - Du mariage en Afrique Occidentale. Avant propos.-Cahiers ORSTOM sér. Sc. Hum., vol. VIII n°2, Paris ; pp. 131-142.
  
- GIBBAL (J.M.), 1974. - Citadins et villageois dans la ville africaine. L'exemple d'Abidjan. Maspéro, Paris ; 398 p.
  
- TABUTIN (D.), 1977. - Applications et analyse selon les types de données. Chapitre Nuptialité. - in "Sources et analyse des données démographiques. Troisième partie tome III". INED-INSEE-Min.-Coop. - ORSTOM Paris ; pp. III 13 à III 36.
  
- TOURE (A.), 1982. - La civilisation quotidienne en Côte d'Ivoire. Procès d'occidentalisation. - Karthala Paris ; 279 p.
  
- VIDAL (C.), 1977. - Guerre des sexes à Abidjan. Masculin Féminin, CFA. - Cahiers d'Etudes Africaines n° 65 ; pp. 121-153.

O.R.S.T.O.M. – DEMOGRAPHIE

Document n° 17

**LA NUPTIALITÉ EN AFRIQUE**

Études de cas

---

*Ph. ANTOINE*  
*C. HERRY*  
*A.M. PODLEWSKI*  
*P. VIMARD*

ORSTOM – PARIS – 1984

« La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article « 41, d'une part, « que les «copies ou reproductions strictement réservées à « l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et, d'autre « part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illus- « tration, «toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans « le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite» « (alinéa 1er de l'article 40).

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, « constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants « du Code Pénal».

## SOMMAIRE

	Page	
P. ANTOINE, C. HERRY : DU CELIBAT FEMININ A LA POLYGAMIE MASCULINE. Les situations matrimoniales à Abidjan.....	7	
A. M. PODLEWSKI : EVOLUTION DE LA DOT AU NORD CAMEROUN. Etude des éléments constitutifs de la dot et de leurs relations avec les données démographiques.....	61	✕
P. VIMARD : L'EVOLUTION DES STRUCTURES MATRIMONIALES : FACTEUR DE CHANGEMENT SOCIAL ET DETERMINANT DE LA FECONDITE. Un exemple en Afrique de l'Ouest.....	89	✕